

**Contribution 1.** Déposé par **José-Miguel ARZUAGA**  
Lyon, Département du Rhône, Région Rhône-Alpes.

## **Chapitre IV : Education**

### ***4-5 Culture et communication***

Je souhaite contribuer avec une réflexion sur le traitement donné à la Culture dans le Document de travail préparatoire du Congrès d'Arras.

Elle est incluse dans le « Chapitre IV : Education », comme un point secondaire aux thèmes liés à l'éducation et égal à la Jeunesse et sport :

## **Chapitre IV : Education**

4-1 Ecole, collège et lycée

4-2 Enseignement supérieur

4-3 Recherche et innovation

4-4 Formation

### ***4-5 Culture et communication***

4-6 Jeunesse et sport

Il me semble important de se différencier des autres mouvements politiques en donnant à la Culture une place équivalente à l'Education. Et, comme vous le faites ici, avec le titre actuel du Ministère : Culture et communication.

L'UMP avait l'intention de fusionner ces deux ministères et nous, les professionnels, étions fortement opposés. Par ailleurs, l'ancien ministre M. Aillagon a préconisé récemment la fin du Ministère !

Pour la réflexion, je propose:

Chapitre IV : Education

Chapitre V : Culture et communication

Chapitre VI : Jeunesse et sport

Ou :

Chapitre IV : Education. Culture et communication. Jeunesse et sport.

Ce qui poserait des problèmes de sub-chapitres. Les thèmes à traiter sont nombreux et variés.

Il ne me semble pas non plus convenable de mélanger *Communication avec Nouvelles formes de communication* (texte dédié à Internet) comme figure dans le Document de travail préparatoire du Congrès d'Arras :

## **Chapitre 4 Education**

4-1 Ecole, collège et lycée

4-2 Enseignement supérieur

4-3 Recherche et innovation

4-4 Formation

### ***4-5 Culture et nouvelles formes de communication***

4-6 Jeunesse et sport

**Contribution 2.** Déposé par **José-Miguel ARZUAGA**  
Lyon, Département du Rhône, Région Rhône-Alpes.

## **Chapitre IV : Education**

### *4-5 Culture et communication*

*Il me semble que, dans le texte proposé, il y a des aspects dont il faut tenir compte, c'est pourquoi je me permets de vous proposer ce texte avec des corrections, des suggestions ou des commentaires en couleur :*

« 49 – DOCUMENT DE TRAVAIL PREPARATOIRE AU CONGRES D'ARRAS

### **4-5 Culture et nouvelles formes de communication**

L[**art et de la**] culture est au coeur de notre projet humaniste. Il ne peut y avoir de société ouverte au monde, et confiante dans sa capacité à relever les défis de l'avenir, sans culture et sans créativité. La transmission [**de l'art et**] de la culture, (**la sa**) découverte [**éviter cette liste de domaines qui est aujourd'hui beaucoup plus élargie**] de l'art, du musée, du théâtre, de la musique, du cinéma] sont indispensables au développement de l'être humain [**du citoyen ?**]. La diffusion et la vitalité de la création artistique ne sont possibles qu'en tirant toutes les conséquences du fait que la culture ne saurait être une marchandise comme une autre [**qu'est ce qu'on veut dire avec cette phrase ?**].

L'exception culturelle (**française**) doit être sanctuarisée aux niveaux européen et international, notamment en (**i**) insérant dans les accords de l'OMC [**Organisation Mondiale de Commerce ?**] une référence à la charte de l'UNESCO sur la diversité culturelle [**l'idée n'est pas trop claire**]. Le développement de la Communauté francophone doit être une priorité de notre politique étrangère. Un cadre protecteur de la production française et européenne (**?**) doit être mis en place [**quelle est la protection recherchée**], et l'Etat doit se donner les moyens de la plus grande diffusion des oeuvres, en particulier auprès des jeunes et par le biais de nouvelles technologies accessibles à tous.

Les classes d'école doivent être ouvertes à l'intervention des artistes, qui doivent être soutenus, en incitant les institutions culturelles à s'ouvrir plus largement à des talents nouveaux et en rendant au statut d'intermittent sa vocation solidaire, notamment en traquant les abus et en prenant en compte les heures d'enseignement artistique ».

### **Contribution 3. Déposé par José-Miguel ARZUAGA**

Lyon, Département du Rhône, Région Rhône-Alpes.

#### **Chapitre IV : Education 4-5 Culture et communication**

*Je souhaite que dans le texte propos du Document préparatoire au Congrès d'Arras, soit inclus l'art quand on parle de **culture** parce que :*

-L'art et la culture ne sont pas synonymes.

*Même chose si l'on parle de :*

- La démocratisation de l'accès à l'art et à la culture.

*D'inclure aussi, que nous avons :*

- La reconnaissance du rôle de l'artiste dans la société, de son importance dans les liens sociaux.

*Dans cette Contribution, je veux vous faire partager mon adhésion en règle générale aux conclusions arrivées dans les Rapports « Mission Latarjet : Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant » d'avril 2004 et «Les Entretiens de Valois » de janvier 2009.*

*Ils préconisent les besoins d'une loi d'orientation en faveur du spectacle vivant comme il en existe pour les monuments historiques, les musées, le cinéma et l'audiovisuel.*

*Donc, je souhaite que le Mouvement Démocrate porte clairement dans son programme que :*

- Nous proposons la discussion et la création d'une **loi d'orientation en faveur du spectacle vivant.**

*Il est important de tenir compte que dans le premier rapport se transmet l'inquiétude d'une majorité des interlocuteurs, qu' :*

- En matière de culture, il y a un essoufflement de la volonté publique.

- Est insuffisamment prise en charge par le Ministère de la culture la crise du régime d'assurance chômage des intermittents.

- Il y a la réduction, sinon l'abandon, du plan Lang-Tasca de soutien aux enseignements artistiques

- Il y a « le désordre, l'illisibilité, la rigidité des labels qui ne créent aucune réalité de réseau ; la démultiplication des productions sans rapport avec les capacités d'accueil des lieux et sans recherche de circulation des oeuvres ; l'émiettement des moyens ; la concurrence entre les établissements ou entre ces derniers et les compagnies ; le contexte peu satisfaisant d'élaboration des oeuvres ; la personnalisation excessive des projets et l'insuffisante mobilité des directeurs. Ce sont ces dysfonctionnements qui conduisent à l'asphyxie actuelle. Il est urgent d'agir ».

-Il faut traiter la circulation hors de France des spectacles, et la dimension européenne, le rapprochement des systèmes d'aide, la création de réseaux de coopération, le développement de programmes de l'Union.

Ce à quoi j'ajoute : le désengagement progressif et actuel du Ministère des Affaires Etrangères dans la promotion des arts et de la culture française à l'extérieur.

*Comme pour la loi d'orientation, je souhaite que, dans le Mouvement Démocrate, nous nous engagions à :*

- Arrêter le désengagement progressif de l'État en s'appuyant sur les collectivités territoriales ou le secteur privé et établir une nouvelle distribution et partage de compétences claires et équitables.

- Assurer des marges de manoeuvre financière attentives à l'émergence des nouveaux projets artistiques et culturels en évitant seulement l'administration et la gestion de l'existant.

- Reformuler le régime d'assurance chômage des intermittents, tout en prenant en compte qu'il est d'abord la rançon du succès d'une politique de développement continu qui place la France dans une situation privilégiée, et que l'avenir du spectacle vivant appelle à une politique d'ensemble de l'emploi, de l'organisation et de la régulation du marché du travail.

-Assurer la transparence publique des nominations par concours pour la direction des établissements et structures culturelles, comme pour ces projets artistiques et culturels.

-----

*Au-delà de cette Contribution, à titre informatif, je transcris ces deux visions pour la formulation de la **loi d'orientation pour le spectacle vivant** :*

*D'abord le rapport de Mission Latarjet prévoit de se baser sur quatre colonnes complémentaires et indissociables :*

- une action globale en faveur de l'emploi doit être entreprise, incluant, mais élargissant la question de l'assurance chômage, celle-ci devant jouer de tous les leviers de l'organisation et de la régulation du marché du travail (chapitre 2).

- l'impératif de démocratisation culturelle doit être redéfini et certains de ses moyens vigoureusement développés (chapitres 1 et 3).

- les outils de la production et de la diffusion artistiques et de leur articulation doivent être refondés (chapitre 3).

- le jeu des partenariats entre l'État, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles doit reposer sur de nouvelles règles (chapitres 2 et 4).

Il n'y aura pas de nouvelle politique du spectacle vivant si le travail de réflexion de concertation et de réforme n'est pas simultanément mené dans ces quatre domaines.

*Ensuite, dans les Conclusions et Principales recommandations des Entretiens de Valois, on trouve trois axes amenant la proposition d'une loi d'orientation pour le spectacle vivant :*

**1 - Pour une rénovation des politiques publiques :**

- A -Les réseaux
- B -Les équipes artistiques
- C -Les festivals
- D -L'Europe
- E -Une meilleure circulation entre théâtre privé et théâtre public

## **2 - Un partenariat renforcé avec les Collectivités territoriales :**

- A -Conférences du spectacle vivant (nouvel espace de gouvernance territoriale)
- B -Le Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel
- C -Protocoles de décentralisation (cette proposition a suscité des réserves, notamment de la part des collectivités territoriales).

## **3 - Une meilleure organisation du secteur :**

- A - De nouvelles ressources extrabudgétaires
- B - Centre national du spectacle vivant
- C - Observation
- D - Professionnalisation du secteur

Qui rappellerait les principes généraux et les objectifs visés par la politique du spectacle vivant et que clarifieraient les missions et les rôles des pouvoirs publics. Il aura l'avantage de créer les débats préalables sur les intentions de chacun.

Elle pourrait inclure la question de la démocratisation et associer à ce titre le Ministère de l' Education nationale, la question des pratiques amateurs avec Jeunesse et Sports, l' international avec les Affaires Etrangères.

Elle définirait les rapports entre les collectivités publiques, en instaurant dans le texte l'existence des Conférences du Spectacle vivant, en mettant en place les bases des coopérations sur les périmètres régionaux.

Certains participants souhaitent qu'à cette loi d'orientation s'ajoute une loi de programmation qui puisse indiquer les moyens que les collectivités publiques devraient déployer.

*Enfin, les Entretiens de Valois sont poursuivis sous la forme de réunions du « comité des Entretiens » pour s'achever le jeudi 9 juillet 2009. C'est l'occasion de dresser un bilan à l'actuel ministre de la culture et de la communication.*

*Dans le Communiqué de presse du Ministère de la Culture et de la Communication ne figure aucune mention sur une loi d'orientation pour le spectacle vivant.*

José-Miguel Arzuaga

14 bis, quai de Pierre-Scize  
69009 LYON